

Buléon

Bulletin d'informations municipales

Janvier 2021 - N°26





Remerciements :

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce bulletin

Nous sommes la nouvelle équipe de communication. S'emparer de ces nouvelles responsabilités n'est jamais simple, mais en cette année très particulière, tout est devenu bien compliqué.

Elaborer ce bulletin municipal, une véritable gageure quand les sorties sont restreintes, quand toutes les rencontres, tous les échanges et interactions se font masqués !!

Nous vous invitons à partager avec nous vos bons moments passés sur la commune - vos parties de pêche, de chasse, vos visites de sites, jeux, match ..., notamment en nous envoyant des photos qui viendront illustrer et enrichir notre prochain bulletin municipal (mairie. buleon@wanadoo.fr)

Nous vous souhaitons une très belle année 2021 !

Pour la commission information :

- Virginie LE LABOURIER
- Delphine LE ROUX
- Laurence DREANO
- Jean Francois KERDAL
- Nadine GUEREC

Directeur de la publication :

Pierre BOUEDO,
Maire de Buleon

Impression :

imp. Poisneuf 02 97 22 23 40



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Le mot du Maire..... | p1 |
| Comptes administratifs 2019 et budget primitif 2020..... | p2 et 3 |
| Informations municipales | p4 à 15 |
| État civil 2020..... | p16 |
| Interviews..... | p17 à 20 |
| Rétrospectives et réalisations 2020 | p21 à 23 |
| Nos artisans et commerçants..... | p24 |
| Écoles..... | p25 et 26 |
| Echos des associations | p27 et 28 |
| Associations cantonales | p29 à 33 |
| Centre Morbihan Communauté..... | p34 et 35 |
| Infos pratiques..... | p36 |

Chers Amis,

Habituellement, en janvier, je m'adresse à vous dans un esprit chaleureux, convivial. Aujourd'hui, nous vivons un épisode inédit de notre histoire, inédit et dramatique.

L'épidémie a touché de nombreuses familles dans notre commune, dans notre pays et dans le monde entier. J'ai une pensée émue pour tous ceux qui ont souffert et ceux qui nous ont quittés.

Lorsqu'un événement touche, avec une telle violence et soudain, nous nous rendons compte que l'être humain est finalement assez modeste. Mais ce qui fait la force, c'est la solidarité, pour faire face à cette pandémie inimaginable.

Aujourd'hui, le virus est toujours présent et pour l'instant pas trop de remèdes, et pour le vaccin ... Donc il faut continuer à appliquer les gestes barrières pour réduire sa circulation sauf peut-être si un vaccin arrive.

A l'heure où j'écris, nous devons passer un Noël restreint en famille. Pas facile à gérer quand on est une grande famille. Un réveillon en couvre-feu. Jamais nous n'aurions pu imaginer cela. J'espère que pour vous tout se passera bien.

Le 15 mars, vous avez fait confiance à la liste que je vous ai présentée aux élections municipales et je vous en remercie. Nous sommes passés de 11 à 15 conseillers avec, pour une première, plus de femmes que d'hommes. Le conseil municipal a été renouvelé à 55% de conseillers qui siègent pour la première fois.

Elus le 15 mars et mis en place le 26 mai à cause du Covid.

Dès lors, nous avons mis en place les commissions communales.

Je reviens sur l'année 2020, où depuis le 14 mars tout s'est arrêté. Nos commerces, nos restaurants, nos bars mais en plus, une interdiction de travailler selon les

entreprises, ce qui a mis à mal le tissu économique. L'Etat a mis en place plusieurs aides financières pour pouvoir survivre à cet arrêt brutal d'activités.

La Communauté de Communes, Centre Morbihan Communauté, vient de mettre en place des aides pour les entreprises, une diminution de la cotisation foncière des entreprises (CFE), un pass rebond entreprise en fonction de la perte du chiffre d'affaires de l'entreprise, une subvention aux créateurs d'entreprise.

Pour 2021, rien de bien réconfortant : beaucoup d'augmentations de services ont été votées. Concernant les ordures ménagères, nous vous avons promis que la redevance diminuerait, si le tri était bien fait.

Aujourd'hui alors que le tri est très bien fait, pourquoi tant d'augmentation (25%) ?

Si l'on en croit les services de Centre Morbihan Communauté (CMC), ce sont les déchetteries qui plombent le budget, surtout les déchets verts. Comment faire pour les diminuer ?

Je n'ai pas de solutions pour l'instant, sinon de faire du broyage pour pailler.

Cette question devra être vue par CMC dès cette année.

Pour notre commune, il n'y aura pas de gros travaux d'engagés, bien-sûr, un programme voirie sera mis en place comme tous les ans. Au cimetière, le jardin du Souvenir, le caveau communal et l'ossuaire devraient être réalisés.

Le CCAS s'est réuni en octobre et a décidé de reporter le repas traditionnel au 8 mai 2021, en espérant que la COVID 19 ne sera plus présente.

Mais aujourd'hui, nous ne sommes plus très sûrs de pouvoir le maintenir. C'est pourquoi les membres du CCAS ont décidé de faire une distribution de friandises aux aînés de 75 ans et plus, dans

Mot du maire



un souci de visiter nos anciens et les personnes seules.

Cela se fera la première semaine de janvier.

Je voudrais remercier mon équipe municipale, tout particulièrement la commission Informations qui a mis ce bulletin en page, tous les membres du CCAS ainsi que toutes les personnes qui ont œuvrées de près ou de loin au bon déroulement de la solidarité.

Je voudrais apporter mon soutien à tout le tissu économique : nos entreprises, nos commerçants, nos artisans, nos exploitants agricoles et à nos associations communales, qui cette année ont subi une perte financière puisqu'aucune festivité n'a pu avoir lieu.

Comme la cérémonie des vœux du début d'année est annulée, je voudrais souhaiter tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte bonheur, joie et plaisir de vivre, après cette année difficile.

Une pensée à toutes les personnes hospitalisées, aux malades, aux personnes qui souffrent de solitude et aux familles qui ont perdu un proche.

**Le Maire,
Pierre BOUÉDO**

Comptes administratifs 2019

La commission des finances en préparation budgets a fait ressortir 4 Comptes Administratifs et 4 budgets votés par le Conseil Municipal : Budget communal, Assainissement, Lotissement, CCAS.

L'équilibre des budgets n'a pas nécessité de variation au niveau des taux des taxes locales (Foncier Bâti, Foncier non Bâti).

Pour l'année 2020 le produit fiscal attendu, s'élève à la somme de 109 111,00 €.

Ce produit est égal au produit assuré, communiqué par l'état 1259 MI de la Direction Générale des Impôts.

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 restent inchangés.

| TAXES | TAUX | BASE | PRODUIT 2020 |
|------------------|--------|--------------|--------------|
| Foncier Bâti | 19,08% | 439 100,00 € | 83 780,00 € |
| Foncier non Bâti | 46,14% | 54 900,00 € | 25 331,00 € |

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

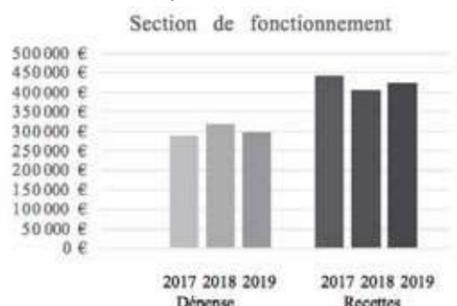
Les comptes administratifs 2019 sont présentés au Conseil Municipal, conformes aux comptes de gestions de Monsieur le Trésorier de Locminé et ont été adoptés à l'unanimité. Ceux-ci sont établis sur la base des Budgets primitifs dont ils retracent l'exécution. Ils peuvent se résumer ainsi :

C.A. 2019 COMMUNE

| | Sect. d'Exploitation | Sect. d'Investissement |
|----------|----------------------|------------------------|
| Dépenses | 296 924,12 € | 291 530,89 € |
| Recettes | 421 653,39 € | 224 769,51 € |
| N-1 | 101 301,56 € | 81 216,25 € |
| Résultat | 226 030,83 € | 14 454,87 € |

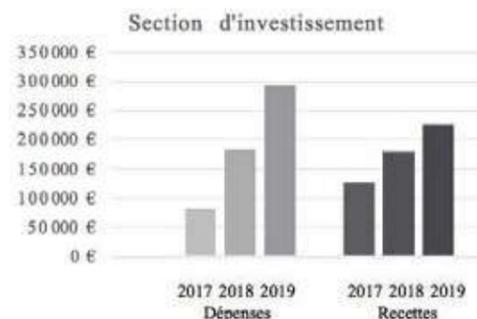
> Section de fonctionnement :

Résultat : 226 030,83 €



> Section d'Investissement :

Résultat : 14 454,87 €



C.A. 2019 ASSAINISSEMENT

| | Sect. d'Exploitation | Sect. d'Investissement |
|----------|----------------------|------------------------|
| Dépenses | 39 882,53 € | 14 029,94 € |
| Recettes | 42 660,86 € | 20 616,50 € |
| N-1 | -5 719,47 € | 11 399,90 € |
| Résultat | -2 941,14 € | 17 986,46 € |

C.A. 2019 LOTISSEMENT (LA CROIX DU MARAIS)

| | Sect. d'Exploitation | Sect. d'Investissement |
|----------|----------------------|------------------------|
| Dépenses | 37 769,35 € | 37 769,35 € |
| Recettes | 37 769,35 € | 37 769,35 € |
| N-1 | 15 164,36 € | -37 769,35 € |
| Résultat | 15 164,36 € | -37 769,35 € |

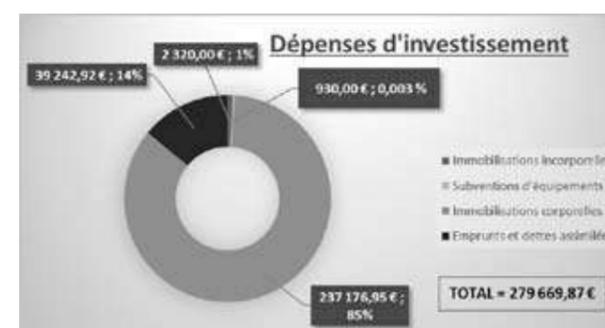
C.A. 2019 CCAS

| | Sect. d'Exploitation | Sect. d'Investissement |
|----------|----------------------|------------------------|
| Dépenses | 20 018,91 € | 1 504,00 € |
| Recettes | 21 034,75 € | 3 000,00 € |
| N-1 | 8 179,17 € | 6 988,85 € |
| Résultat | 9 185,01 € | 8 484,85 € |

VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT

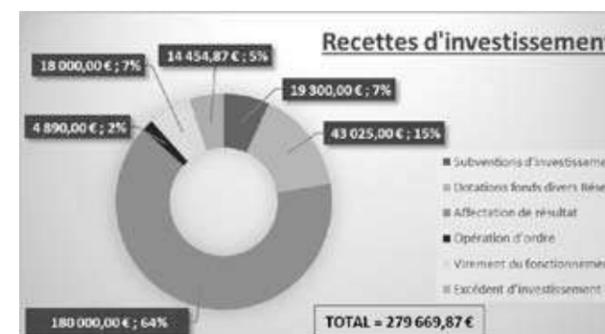
> Dépenses

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Immobilisations incorporelles | 2 320,00 € |
| Subventions d'équipements | 930,00 € |
| Immobilisations corporelles | 237 176,95 € |
| Immobilisations en cours | 0,00 € |
| Dotations, fonds divers | 0,00 € |
| Emprunts et dettes assimilées | 39 242,92 € |
| Dépenses imprévues | 0,00 € |
| Opérations patrimoniales | 0,00 € |
| TOTAL | 279 669,87 € |



> Recettes

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Subventions d'investissement | 19 300,00 € |
| Emprunts et dettes assimilés | 0,00 € |
| Subventions d'équipement | 0,00 € |
| Dotations fonds divers Réserves | 43 025,00 € |
| Affectation de résultat | 180 000,00 € |
| Opération d'ordre | 4 890,00 € |
| Opérations patrimoniales | 0,00 € |
| Virement du fonctionnement | 18 000,00 € |
| Excédent d'investissement | 14 454,87 € |
| TOTAL | 279 669,87 € |

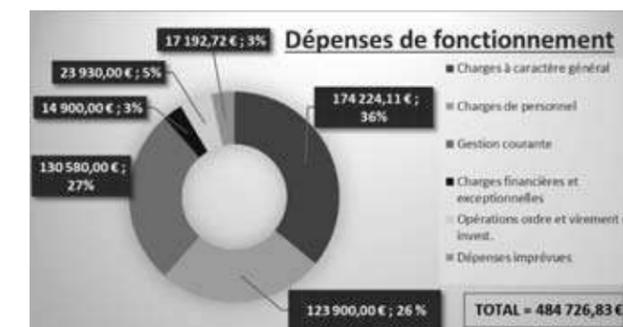


Budget primitif 2020

VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT

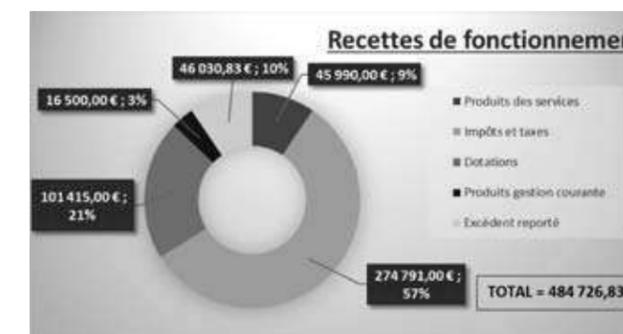
> Dépenses

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Charges à caractère général | 174 224,11 € |
| Charges de personnel | 123 900,00 € |
| Atténuation de produits | 1 040,00 € |
| Gestion courante | 130 580,00 € |
| Charges financières | 10 750,00 € |
| Charges exceptionnelles | 4 150,00 € |
| Virement en investissement | 18 000,00 € |
| Opération d'ordre | 4 890,00 € |
| Dépenses imprévues | 17 192,72 € |
| Excédent reporté | 0,00 € |
| TOTAL | 484 726,83 € |



> Recettes

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Produits des services | 45 990,00 € |
| Impôts et taxes | 274 791,00 € |
| Dotations | 101 415,00 € |
| Produits gestion courante | 16 500,00 € |
| Produits financiers | 0,00 € |
| Produits exceptionnels | 0,00 € |
| Excédent reporté | 46 030,83 € |
| TOTAL | 484 726,83 € |



PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020

SÉANCE DU 20/01/2020

Présents :

Pierre BOUEDO, Joseph LE GALLO, Hervé LE GAL, Pierre-Loïc CALOHARD, Gilles CHAMAILLARD, Jean-Pierre MOUNIER, Pascal HAYS, Isabelle LANTRIN, Virginie LE LABOURIER, Valérie CHAMAILLARD.

> Antenne relais château d'eau - loyer 2020

Après délibération, les membres du conseil autorisent à l'unanimité le Maire à fixer, au 1er janvier 2020, le loyer annuel de 3 101,45 €HT pour la location de l'antenne relais du château d'eau.

> Subvention trophée Centre Morbihan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer à Trophée Centre Morbihan, une participation financière de 500 € pour organiser le départ de la 3ème étape de cette course internationale prévue le dimanche 24 mai 2020.

> Avenant au contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles 2020-2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante, décide d'accepter les termes de l'avenant au contrat au coût de 669,16 € ht.

> Contrat d'entretien des lagunes

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité le Maire à signer le contrat de prestation quant à l'entretien des lagunes, pour un montant de 2 405,58 € ht (6 passages en 2020).

> Convention pour la mise à disposition du service commun de Centre Morbihan Communauté pour l'instruction du droit du sol et des autorisations d'urbanisme

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de la mise à disposition du service commun de Centre Morbihan Communauté pour

l'instruction du droit du sol et des autorisations d'urbanisme à compter du 1er janvier 2020.

> Ligne haute tension Buléon Lantillac- Convention de servitude et signature de l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis (la commune étant propriétaire de la parcelle ZB n°5) ainsi que l'acte authentique autorisant Enedis à effectuer les travaux d'installations d'une ligne électrique souterraine.

SÉANCE DU 02/03/2020

Présents :

Pierre BOUEDO, Joseph LE GALLO, Hervé LE GAL, Isabelle LANTRIN, Pierre-Loïc CALOHARD, Gilles CHAMAILLARD, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Hélène DREANO, Valérie CHAMAILLARD.

Excusé (s) : Jean-Pierre MOUNIER

> Contrat d'association 2019-2020

Après délibération, le conseil municipal, fixe à 52 983,06 € le montant de la convention soit 1 385,64 € par élève de classe maternelle (29 élèves) et 426,65 € par élève de classe élémentaire (30 élèves)

> CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) – cotisation 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents le versement de la cotisation pour l'année 2020 soit 0,33 € par habitant soit une cotisation de 176,22 €.

> Services techniques - signature de convention entre CMC et les communes adhérentes pour les interventions des agents des services techniques commu-

naux ou communautaires

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la signature des conventions et éventuels avenants avec les communes de Centre Morbihan Communauté pour la mise à disposition d'agents de CMC pour les interventions sur la voirie communale et les chemins ruraux, la mise à disposition d'agents communaux pour les interventions sur la voirie communale classée d'intérêt communautaire, la mise à disposition d'agents communaux pour les interventions sur la voirie des zones d'activités avec facturation à CMC

> « Chantiers nature et Patrimoine – Convention de prestation de services avec les communes ».

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents la conclusion avec les communes de conventions de prestations de services formalisant l'intervention des Chantiers Nature et Patrimoine pour l'entretien d'espaces verts et la restauration du petit patrimoine, d'appliquer ces conventions à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 7 ans, sur la base des tarifs d'interventions des Chantiers Nature et Patrimoine votés par le Conseil communautaire.

> Association dans tous les sens : gratuité de location de salle le 16 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, la location de la salle, à titre gratuit, à l'Association « Dans tous les sens » pour le 16 mai 2020 à l'occasion du spectacle de fin d'année

SÉANCE DU 28/05/2020

Présents :

Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Gilles CHAMAILLARD, Jean-François KERDAL, Pascal HAYS, Sébastien LEGO, Guénhaël THOMAS, Laurence DREANO, Hélène DREANO, Nadine GUEREC, Isabelle LANTRIN, Virginie LE LABOURIER, Marie-Dominique LE POUL, Delphine LE ROUX, Valérie CHAMAILLARD.

> Election du maire

Après lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a procédé à l'élection du Maire. Monsieur BOUEDO Pierre a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de maintenir à trois le nombre d'adjoints au Maire.

M. Hervé LE GAL a été proclamé premier adjoint, M. Pascal HAYS deuxième adjoint et Mme Virginie LE LABOURIER troisième adjoint.

SÉANCE DU 08 JUIN 2020

Présents :

Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusée : Nadine GUEREC

> Participation fonds de solidarité pour le logement 2020

Après lecture du texte et après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au titre de la participation communale au financement du Fond de Solidarité pour le Logement, participation de 54,40€ (soit 0,10 €/habitant).

> Contrat de maintenance informatique

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent le Maire, à l'unanimité des membres présents, à signer le contrat annuel de maintenance de 20 heures pour un montant HT de 1 190,15 €, avec MISR INFORMATIQUE, à signer tous les documents s'y rapportant et à prévoir les dépenses budgétaires au budget primitif 2020 de la commune.

> Travaux de voirie définitive du Lotissement La Croix du Marais

Après discussion et délibération, le conseil

municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le devis du Cabinet Etude Aménagement de Guénin pour un montant ht de 4 250,00 €, à lancer la consultation des entreprises et la procédure du marché, à signer tous les documents se rapportant au marché et à prévoir les dépenses budgétaires au budget primitif de la 2020 de la commune.

> Indemnités allouées aux élus

Après étude et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents, d'attribuer au Maire, Monsieur Pierre BOUEDO, une indemnité brute mensuelle de 1 567,43 € et aux 3 adjoints une indemnité brute mensuelle de 416,17 €

SÉANCE DU 01 JUILLET 2020

Présents :

Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Absente : Nadine GUEREC

> Indemnité gardiennage église et chapelle 2020

L'assemblée, après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une indemnité de 200 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2020 et 200 € pour le gardiennage de la Chapelle Sainte-Anne au titre de l'année 2020.

> Subvention d'équilibre du budget communal au budget assainissement

Vu les recettes de fonctionnement du budget Assainissement en baisse,

Vu que le budget Assainissement supporte des dépenses de fonctionnement importantes, notamment le paiement de la rémunération de la SAUR (années 2019 et 2020), mais aussi les dotations aux amortissements,

Vu que le budget communal pallie le déficit du budget Assainissement depuis 2018,

Vu la nécessité d'équilibrer la section de fonctionnement d'un budget prévisionnel,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention d'équilibre.

Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la subvention d'équilibre du Budget Principal de l'article 657364 en dépense de fonctionnement vers le Budget Assainissement en recettes de fonctionnement de 5 246 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le virement de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget assainissement (budget annexe), comme détaillé ci-dessus et autorise l'inscription des crédits nécessaires à la dépense au Budget primitif 2020 du budget communal.

> Vote des taux d'imposition 2020

Après étude des produits attendus, des besoins de la commune et au vu du projet de Budget Primitif, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux des deux taxes locales pour l'année 2020 de la manière suivante :

- Foncier Bâti : 19,08%
- Foncier Non Bâti : 46,14%

> Budget communal : Vote du budget primitif 2020

Après lecture et délibération, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif communal 2020 et autorise à l'unanimité le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | | RECETTES |
|----------------|----------------------|----------------|----------------------|
| | Budget primitif 2020 | | Budget primitif 2020 |
| | | Report n-1 | 46 030,83 € |
| Total dépenses | 484 726,83 € | Total recettes | 484 726,83 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | DEPENSES | | RECETTES |
|----------------|----------------------|----------------|----------------------|
| | Budget primitif 2020 | | Budget primitif 2020 |
| | | Report n-1 | 14 454,87 € |
| Total dépenses | 279 669,87 € | Total recettes | 279 669,87 € |

> Vote du budget primitif 2020 du budget annexe

Après lecture et délibération, et à l'unanimité des membres présents les membres du conseil municipal approuvent et votent le budget primitif 2020 du budget assainissement et autorisent le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | | RECETTES |
|----------------|----------------------|----------------|----------------------|
| | Budget primitif 2020 | | Budget primitif 2020 |
| | | Report n-1 | 1 873,52 € |
| Total dépenses | 46 838,72 € | Total recettes | 46 838,72 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | DEPENSES | | RECETTES |
|----------------|----------------------|----------------|----------------------|
| | Budget primitif 2020 | | Budget primitif 2020 |
| | | Report n-1 | 17 986,46 € |
| Total dépenses | 14 659,00 € | Total recettes | 38 602,96 € |

> Vote du budget primitif 2020 du budget du lotissement la Croix du Marais

Après lecture et délibération, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2020 du budget du lotissement La Croix du Marais et autorise à l'unanimité des membres présents le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | | RECETTES |
|----------------|----------------------|----------------|----------------------|
| | Budget primitif 2020 | | Budget primitif 2020 |
| | | Report n-1 | 15 164,36 € |
| Total dépenses | 52 934,00 € | Total recettes | 52 934,00 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | DEPENSES | | RECETTES |
|----------------|----------------------|----------------|----------------------|
| | Budget primitif 2020 | | Budget primitif 2020 |
| Déficit | 37 769,35 € | | |
| Total dépenses | 75 538,70 € | Total recettes | 75 538,70 € |

> Approbation de la signature par acte authentique de la convention d'occupation temporaire du domaine public afférent au projet éolien sur la commune de Buléon

Vu la note explicative de synthèse relative à la réitération de la convention d'occupation temporaire du domaine public afférente au projet de parc éolien sur la commune de BULEON, Le Président de séance rappelle le projet de parc éolien, expose son état d'avancement et la demande de la société EOLIENNES DE BULEON, qui s'est substituée à VSB ENERGIES NOUVELLES, de procéder à la signature de la convention d'occupation par devant notaire.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public en la forme authentique, aux conditions indiquées dans la note de synthèse annexée à la présente délibération et moyennant une redevance forfaitaire de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000,00 €) dans les trois mois suivant l'ouverture de chantier et d'une indemnité annuelle de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000,00 €) à compter de la mise en service du parc éolien ; à signer tout acte et à effectuer toutes démarches complémentaires nécessaires à l'accomplissement de ces actes.

> Mise en service du parc éolien la Lande de la forêt : Indemnité exceptionnelle et redevance annuelle

Après délibération, le conseil municipal autorise la commune de Buléon à demander le versement de l'indemnité exceptionnelle forfaitaire de 15 000 €, autorise la commune de Buléon à demander le versement de la redevance annuelle de 10 000 €, à savoir au prorata des 8/12ème et autorise l'inscription des recettes à l'article 70323 en section de fonctionnement

SEANCE DU 27/07/2020

Présents :

Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Nadine GUEREC, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusée : Virginie LE LABOURIER.

> Vote des subventions communales 2020

Après proposition de la commission Finances, et après délibération, à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal votent les montants des subventions communales 2020, comme suit :

| Associations | Montants alloués |
|-------------------------------------|---|
| Twirling Club Bâton de Guégon | 3 adhérents x 20 € = 60,00 € |
| Avenir Buléon Lantillac (ABL) | 840,00 € |
| Entente des basketteuses (Guéhénno) | 7 adhérents x 20 € = 140,00 € |
| ACCA | 225,00 € |
| Secours Catholique | 50,00 € |
| ADMR | 544 (nbre d'habitants) x 0,15 € = 81,60 € |
| Maison Familiale Rurale | 1 élève x 27 € = 27,00 € |
| La Claie Sans Frontières | 76 € |

> Contribution ULIS - année scolaire 2019-2020

Le conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité des membres présents pour la participation communale de 426,65 euros (un élève) en faveur de l'école Notre Dame du Plasker de LOCMINE, au titre de l'année scolaire 2019-2020.

> Fermages 2020

Après délibération, le conseil municipal maintient le loyer de fermage à 75,22 € l'hectare soit 150 € pour l'année 2020, concernant la parcelle WD n°68 exploitée par M. et Mme LE GAL et maintient le loyer de fermage à 65,22 € à l'hectare soit 105 € pour l'année 2020,

concernant la parcelle WD n°52 exploitée par M. MASSARD.

> Garderie : création du poste d'adjoint technique territorial pour la surveillance et animation de la garderie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents de créer un emploi relevant du grade d'adjoint d'animation territorial à raison de 16 /35ème

> Vente de la parcelle WA n°149 – Maigris

Après étude et après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents, de vendre à la SAS TDF, la parcelle cadastrée WA N°149 au prix de 20 000 € les 134 m2 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces à intervenir concernant cette cession.

SEANCE DU 07/09/2020

Présents : M.M. Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Isabelle LANTRIN, Nadine GUEREC, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusé : Jean-François KERDAL.

> Révision des prix 2020-2021 de la prestation cantine

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents, le tarif des repas à 2,379 € par enfant et 2,7683 € par adulte, prix facturés à la commune au 1er septembre 2020

> Prix du repas enfant et adulte pour l'année scolaire 2020-2021

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir le prix du repas enfant à 3,30 € et le prix du repas adulte à 4,00 €.

> Diagnostic des archives communales

Après délibération et à l'unanimité des

membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'estimatif d'un montant 12 210 € comprenant 222 € pour le récolement et 11 988 € pour le classement des archives, à signer la convention de mise en place de service avec Centre Morbihan Communauté et effectuer les dépenses budgétaires nécessaires.

> Demande de subvention pour l'aménagement VRD du Lotissement La Croix de Marais

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale pour l'aménagement de la voirie définitive du Lotissement La Croix du Marais, avec le plan de financement prévisionnel des travaux comme suit :

| Dépenses | Montant HT | Recettes | Montant |
|----------|-------------|--|----------------------------|
| Travaux | 43 915,00 € | Conseil Départemental (PST) Autofinancement | 13 174,50 € 30 740,50 € |
| Total | 43 915,00 € | Total | 43 915,00 € |

SEANCE DU 19/10/2020

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Virginie LE LABOURIER, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusés : Pascal HAYS, Laurence DREANO

Absente non excusée : Nadine GUEREC

> Attribution du marché pour l'aménagement VRD du Lotissement La Croix du Marais

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide et approuve la décision de la commission Appel d'Offres/Marchés publics, qui a retenu l'offre d'EIFPAGE Centre Ouest pour un montant ht 40 276,75 € et autorise le Maire à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

> Tarifs assainissement 2021

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe pour la redevance assainissement, les tarifs suivants, applicables au 1er Janvier 2021 :

- Part abonnement : 80 €,
- Prix du m3 : 1,60 €,
- Pour les usagers ayant un puits personnel, la consommation est fixée à 25 m3 par personne,
- Taxe de raccordement au réseau collectif : 1350 €.

> Participation aux frais de transports de piscine pour l'année scolaire 2020-2021

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à signer les devis du transporteur BSA, correspondant à 20 séances à 88,00 € donc une participation communale de 1760,00 €.

> Participation communale aux dépenses de fonctionnement école Saint-Joseph -Année scolaire 2020-2021

Vu le contrat d'association, et après délibération, le conseil municipal, fixe à 39 126 ,66 € le montant de la convention soit 1 385,64 € par élève de classe maternelle (19 élèves) et 426,65 € par élève de classe élémentaire (30 élèves).

SÉANCE DU 30/11/2020

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Nadine GUEREC, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaél THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

> Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat.

> Dépistage des radons

Le dépistage du radon est obligatoire dans les bâtiments, notamment dans les Établissements Recevant du Public, tels que les crèches, les établissements scolaires. Après lecture et concertation, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à signer le devis de la SAS APAVE de Saint-Herblain pour un montant ht de 1105 € et autorisent le Maire à engager les dépenses budgétaires nécessaires.

> Achat d'un défibrillateur

Le défibrillateur est obligatoire pour les Établissements Recevant du Public (mairie, vestiaires, salle polyvalente).

Après lecture et délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer le devis de LPE Protection Incendie de Bignan pour un montant ht de 1509 € et autorisent le Maire à engager les dépenses budgétaires nécessaires.

> Arbre de Noël 2020

Après délibération et après avoir pris connaissance de la liste des élèves, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, d'octroyer à l'APEL RPI Buléon-Lantillac, au titre de l'organisation de l'Arbre de Noël, une subvention

de 13 € par enfant domicilié sur la commune (soit 47 x 13€ = 611 €) et 6,50 € par enfant domicilié hors commune (soit 5 x 6,50 € = 32,50 €)

> Cimetière : tarifs 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de maintenir le tarif des concessions au cimetière pour l'année 2021, comme suit :

- Caveau de 15 ans : 95 € le m2 et caveau de 30 ans : 170 € le m2
- Columbarium de 15 ans : 200 € et columbarium de 30 ans : 400 €

> FDGDON Morbihan : Convention multiservices

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas renouveler la convention multiservices avec FDGDON Morbihan.

> Révision des loyers 2021 pour les logements sociaux

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent et valident l'augmentation de 0,66 %.

L'augmentation sera effective au 1er janvier 2021.

> Renouvellement du contrat avec Berger Levraut (prestataire des logiciels)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat pour 3 années consécutives à compter du 1er janvier 2021 : 2043 € ht pour le droit d'utilisation des logiciels et 227 € ht, pour la maintenance et les formations.

> Collaboration avec le CDG du Morbihan pour la médecine professionnelle et préventive

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de renouveler pour 2 années consécutives, la collaboration avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG du Morbihan



COMMISSIONS COMMUNALES

1^{er} adjoint - Hervé LE GAL : Voirie, Aménagement - CCAS - Affaires sociales - Urbanisme - Agriculture - Assainissement - Appels d'offre, Ouverture des plis - Patrimoine

2^e adjoint - Pascal HAYS : Bâtiments communaux, Infrastructures sportives - Matériel - Personnel - Services techniques - Espaces verts - Tri sélectif - Associations - Embellissement - Sports, Fêtes, Animations, Cérémonies

3^e adjoint - Virginie LE LABOURIER : Economie - Commerce-artisanat - Affaires scolaires - Enfance et Lien social - Tourisme - Culture - Information et Communication.

> Urbanisme – Environnement – Assainissement :

Hervé LE GAL – Gilles CHAMAILLARD – Sébastien LEGO – Pascal HAYS – Hélène DREANO

> Voirie – Aménagement :

Hervé LE GAL – Marie-Dominique LE POUL – Jean-François KERDAL – Guénaél THOMAS – Isabelle LANTRIN

> Affaires scolaires :

Virginie LE LABOURIER – Isabelle LANTRIN – Nadine GUEREC – Delphine LE ROUX – Hélène DREANO – Valérie CHAMAILLARD

> Bâtiments communaux – Infrastructures sportives :

Pascal HAYS – Jean-François KERDAL – Sébastien LEGO – Guénaél THOMAS – Delphine LE ROUX

> Patrimoine :

Hervé LE GAL – Laurence DREANO – Marie-Dominique LE POUL – Nadine GUEREC – Valérie CHAMAILLARD

> Appels d'Offres / Ouvertures des plis – Marchés Publics :

Pierre BOUEDO – Hervé LE GAL – Virginie LE LABOURIER – Laurence DREANO – Sébastien LEGO

> Finances – Economie :

Pierre BOUEDO – Virginie LE LABOURIER – Laurence DREANO – Guénaél THOMAS – Delphine LE ROUX – Isabelle LANTRIN – Gilles CHAMAILLARD

> Sports – Fêtes (Virades...) – Cérémonies – Animations – Tourisme – Culture :

Pascal HAYS – Virginie LE LABOURIER – Delphine LE ROUX – Marie-Dominique LE POUL – Isabelle LANTRIN – Valérie CHAMAILLARD – Nadine GUEREC

> Ordures ménagères – Tri sélectif :

Pascal HAYS – Hélène DREANO – Sébastien LEGO

> Information et Communication (compte-rendu conseil municipaux et bulletin communal – site internet) :

Virginie LE LABOURIER – Laurence DREANO – Delphine LE ROUX – Jean-François KERDAL – Nadine GUEREC

> Embellissement :

Pascal HAYS – Hélène DREANO – Gilles CHAMAILLARD – Marie-Dominique LE POUL – Isabelle LANTRIN – Jean-François KERDAL

AUTRES COMMISSIONS & DÉLÉGATIONS :

> Conseillers communautaires à Centre Morbihan Communauté :

Pierre BOUEDO – Hervé LE GAL (suppléant)

> Commission Communale des Impôts Directs

Titulaires : Richard LE CORF, Marc AUDO, Jonathan AUBRY, Dominique VOISIN, Bruno MARIN, Stéphane ETIENNE.

Suppléants : Jean-Pierre KERSUZAN, Christophe JACQUETTE, Jean-Pierre LECUYER, Guillaume LANCELOT, Claire MASSARD, Béatrice KRAKOVINSKY.

> Délégués au CCAS :

Titulaires : Pierre BOUEDO – Hervé LE GAL – Isabelle LANTRIN – Marie-Dominique LE POUL – Valérie CHAMAILLARD

Personnes extérieures : Marie-Françoise DANET (aide aux personnes), Marie BACHLER (représentante des retraités), Danielle GAREL (représentante Banque Alimentaire), Didier LE NIVET (délégué MSA)

> Délégués Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan :

Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL

> Délégués au Syndicat Centre de Secours Principal – Ploërmel Communauté :

Pierre BOUEDO, Gilles CHAMAILLARD

> Référent conseiller communal de Défense :

Hervé LE GAL

> Référent et suppléant « Sécurité Routière »

Madame Marie-Dominique LE POUL (référent) et Monsieur Pierre BOUEDO (suppléant)

> Délégués CNAS :

M. Pascal HAYS (délégué élu), Mme Stéphanie LE MOUËL (délégué agent) et Mme Alison PRIMMER BRADLEY (correspondant).

> Référent tempête :

M. Hervé LE GAL

> Représentant communal à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Monsieur Pierre BOUEDO

> Référent communal au Transports scolaires à Centre Morbihan Communauté :

Monsieur Hervé LE GAL

> Référent du comité de pilotage « Plan Habitat Volontaire » à Centre Morbihan Communauté :

Monsieur Hervé LE GAL

GARDERIE COMMUNALE

La commune propose une garderie de 7h00 à 8h45 le matin et de 16h30 à 18h30 l'après-midi. Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement contre la COVID 19, la garderie a lieu dans la salle paroissiale et non plus dans les locaux de l'école de Buléon. La commune remercie à ce titre le Diocèse, qui met à disposition leur salle durant cette période.

Jusqu'au 30 juin 2020, ce service de garderie était assuré par Alison PRIMMER-BRADLEY qui a souhaité arrêter cette mission pour des raisons personnelles.

Recrutée par la commune en tant qu'adjointe d'animation territoriale à hauteur de 16h par semaine, c'est désormais Elena HAYS s'occupe de la garderie depuis le début de l'année scolaire 2020-2021.

Détentriche du brevet professionnel « jeunesse éducation populaire et sport », Elena a acquis son expérience pro-

fessionnelle à travers plusieurs stages réalisés dans des établissements de santé ou scolaires (écoles, EPHAD, clinique...) et à travers plusieurs postes effectués en tant qu'animatrice en centres de loisirs. Elle propose les activités suivantes pour les enfants : de la lecture, des activités manuelles telles que la création de décorations de Noël, du coloriage ainsi que des jeux de société adaptés à chaque âge. Elena propose



également des activités de groupe pour rassembler l'ensemble des enfants (chaises musicales, mimes...) et des activités sportives quand les conditions le permettent. Son dynamisme et sa créativité ravissent les enfants.

La garderie accueille quotidiennement entre 8 et 10 enfants le matin et entre 12 et 14 le soir en moyenne.



RESIDENCE « LE GROS CHENE »



Après 17 années passées aux commandes, Mme JI-CQUEL Laurence a quitté ses fonctions en décembre. Elle est remplacée par Mme BROUCKE Magali.

Nous lui souhaitons la bienvenue

CCAS

En octobre 2020 devait avoir lieu le traditionnel repas des Aînés. Les membres du CCAS se sont rassemblés en Septembre pour étudier quelle solution prendre face à la crise sanitaire. La décision a été de le reporter au 08 Mai 2021, vous pourrez participer à ce repas dès l'âge de 67 ans.

Les membres du CCAS vous adressent leurs Meilleurs Vœux de Bonheur et de Santé pour l'année 2021.

URBANISME 2020

> PERMIS DE CONSTRUIRE

Jonathan AUBRY - Extension d'une maison d'habitation avec modification de baies

Mélanie DESHAYES - Agrandissement d'un garage

GAEC PORCS JOLY - Construction d'une cellule de stockage de blé et construction d'un hangar à matériel

SCI LE LABIMMO - Rénovation d'une habitation en 3 logements locatifs

SARL DE LA BASSE COUR - Construction d'un local vestiaires et salle de réunion

> DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Jérôme GILLET - Réhabilitation d'une habitation individuelle

Gildas FAUCHEUX - Nouvelle construction attenante à un garage/abri de jardin

Manuel RUCAR - Installation d'une serre horticole sur terrasse existante

Emilie DREANO - Construction d'un muret de clôture en parpaings

GAEC Chez Pepi - Installation d'un générateur photovoltaïque

Kimberly FERRE - Modification de façades et toitures.

Maurice PACHETEAU - Réfection de toiture et création de Velux

Allan PLESSIS - Carport accolé à la maison

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

EMBALLAGES PLASTIQUES EMBALLAGES MÉTALLIQUES BRIQUES ALIMENTAIRES ET CARTONNETTES

WEB : WWW.CENTREMORBIHANCOMMUNAUTE.BZH - TEL : 02 97 60 43 42 - MAIL : PREVENTION@CMC.BZH

ORDURES MÉNAGÈRES

> Tous les emballages se trient

Dans les conteneurs jaunes, tous les emballages se trient. Une fois collectés, ils seront acheminés vers un centre de tri (PAPREC, au Rheu) pour être triés par matière puis envoyés en usines de recyclage.

• Où sont recyclés les emballages plastiques jetés dans les conteneurs jaunes ?

75% des emballages plastiques sont recyclés en France et 25% en Europe (Pays-Bas,

Allemagne, Suisse, Italie, Espagne et Portugal).

• Que se passe-t-il en cas d'erreurs de tri ?

Jetés dans la mauvaise poubelle, les déchets non recyclables ont un coût pour la collectivité et l'environnement puisqu'ils sont transportés inutilement vers le centre de tri puis vers l'incinérateur. Des ordures ménagères en mélange dans le tri peuvent également dégrader la qualité des emballages et les rendre impropres au recyclage. De plus, les erreurs de tri rendent le travail des agents du centre de tri plus difficile.

• Mais alors que reste-t-il à déposer aux ordures ménagères ?

Les masques jetables, mouchoirs usagés, couches culottes, cotons tiges, une brosse à dents ou éponges usagées... Ces déchets ne peuvent pas être recyclés et seront donc incinérés à l'usine de valorisation énergétique de Pontivy.

• Un doute, une question sur le tri des déchets ?

Vous pouvez contacter le service prévention des déchets de Centre Morbihan Communauté au 02 97 60 43 42 ou prevention@cmc.bzh

Vous pouvez également consulter en ligne ou télécharger l'application (gratuitement) :

guide du tri de CITEO

> **Inscrivez-vous au défi : « Objectif zéro déchet vert »**

Le principe est simple : 15 familles volontaires sont sélectionnées et bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pendant 6 mois sur la gestion de leurs déchets verts à domicile. Les familles s'engageront sur 5 actions parmi un panel proposé et devront peser leurs tailles et tontes tout au long du défi. Au terme des 6 mois, le but est ne plus avoir à se déplacer en déchèterie pour déposer ses déchets verts.

Pour commencer, les familles profiteront d'un diagnostic de leur jardin réalisé par un professionnel. Ensuite elles participeront à 3 ateliers sur différents thèmes (le compostage, le paillage, la vie du sol) et visiteront le célèbre

jardin des Pépins en permaculture à Cesson-Sévigné.

Fini les aller-retours en déchèterie et gagnez du temps sur l'entretien de votre jardin !

Pour participer, transmettez vos coordonnées par mail à prevention@cmc.bzh (ou par téléphone au 02 97 60 43 42) avant le 28 février 2021.

> Stop aux Dépôts sauvages



Nos agents de collecte, le personnel communal ainsi que les habitants constatent encore trop souvent des sacs poubelles, meubles, matelas et autres déchets déposés au pied des conteneurs ou en bord de chemin.

Ensemble, agissons pour le respect de l'environnement et de notre cadre de vie.

> 60% DES FRANÇAIS JUGENT LES DÉPÔTS SAUVAGES COMME INADMISSIBLES, ET VOUS ?

Les dépôts sauvages sont passibles d'une confiscation du véhicule et d'une amende pouvant atteindre 1500€ (art R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal, art R541-76 du Code de l'environnement).

MÉMO TRI | Centre Morbihan Communauté | ÉCO-logiques

EMBALLAGES

EMBALLAGES PLASTIQUES

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

BRIQUES ALIMENTAIRES ET CARTONNETTES

A SAVOIR

- BIEN VIDER, INUTILE DE LAVER
- EN VRAI (SANS SPC)
- COMPACTER LES EMBALLAGES
- LES OBJETS EN PLASTIQUE NE SONT PAS DES EMBALLAGES
- ILS SONT À DÉPOSER AUX ORDURES MÉNAGÈRES OU À LA DÉCHÈTERIE

EMBALLAGES, PAPIER ET VERRE : TOUS CES DÉCHETS SONT RECYCLABLES !

PAPIER

TOUS LES PAPIERS

VERRE

POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES

DÉCHETS COMPOSTABLES

RESTES ALIMENTAIRES, ÉPLUCHURES (MÊME LES AGRUMES), MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ, MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT, FLEURS FÂNÉES, FEUILLES MORTES

A SAVOIR

UN COMPOSTEUR PAR Foyer GRATUIT SUR DEMANDE (COMPOSTEUR DE JARDIN OU D'APPARTEMENT)

ORDURES MÉNAGÈRES

COUCHES, COTONS, COTONS TIGES, SERVIETTES PÉRIODIQUES, SACS ASPIRATEUR, ÉPONGE USAGÉE, VAISSELLE CASSÉE, OS...

A SAVOIR

DÉCHETS INCINÉRÉS ACCÈS PAR CARTE

APPLICATION GRATUITE POUR LE TRI DES DÉCHETS | CITEO | WWW.CONSIGNESDETRI.FR

TEXTILES VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON, MAROQUINERIE, CHAUSSURES LIÉES PAR PAIRE

DANS UN SAC FERMÉ, PROPRES ET SECS, MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS. SELON LEUR ÉTAT, LES TEXTILES USAGÉS SERONT RÉUTILISÉS, RECYCLÉS OU VALORISÉS - POINTS DE COLLECTE SUR LAFFIBREDUTRI.FR

PÔLE ENVIRONNEMENT - 27, RUE DE RENNES - CS 80003 - 56660 SAINT-JEAN-BREVELAY
TEL : 02 97 60 43 42 - MAIL : [PREVENTION@CMC.BZH](mailto:prevention@cmc.bzh) - WEB : WWW.CENTREMORBIHANCOMMUNAUTE.BZH

ÉTAT CIVIL 2020

> NAISSANCES HORS COMMUNE

Béatrix TOLONE.....née le 17 janvier 2020 à Vannes
 Léane BIOJOUT DONATO..... née le 6 février 2020 à Ploërmel
 Tiwen, Jean, Lucien DRÉANO né le 14 octobre 2020 à Vannes

> MARIAGES

José Carlos RIBEIRO GONÇALVES et Carole Anne Marie Noëlle LE GALLO le 4 juillet 2020
 Damien, Lydie, Thierry RAFFIN et Élodie Martine Marie LE NIVET..... le 22 août 2020
 Gilles Stéphane Laurent DENANCE et Anne, Sophie, Sounita BONNEFOYle 17 octobre 2020
 Adrien, Louis-Marie SAMMUT et Morgane MOIZAN.....le 24 octobre 2020

> DÉCÈS

Chloé LE BRETON.....décédée le 15 février 2020
 Madeleine LE LABOURIERdécédée le 29 février 2020
 François, Marie, Christian, Fabien DRÉANO.....décédé le 18 mars 2020
 Louise Marie Joseph NICOL épouse LE COQdécédée le 21 mars 2020
 Jeannette Christine KOCH épouse MÉFORT.....décédée le 29 mars 2020
 Serge LE MOING.....décédé le 26 mars 2020
 Louis Mounier..... décédé le 5 juin 2020
 Anne-Marie CHARLO née DANET..... décédée le 13 juillet 2020
 Eugénie JOUANNICdécédée le 3 septembre 2020
 Eric, René, Marie GILLETdécédé le 22 septembre 2020
 Anne Raymonde Marie JÉGOREL épouse LE MOGUÉDEC..... décédée le 3 novembre 2020
 Robert, Théophile, Alphonse, Marie LEGOdécédé le 6 novembre 2020
 Alexis MAUGUEN.....décédé le 9 novembre 2020

> Précision : Les interviews ont été réalisés après le 1^{er} confinement
 Questions posées :
 Comment avez-vous appris la fermeture de votre commerce ?
 Comment avez-vous vécu ce 1^{er} confinement et dans quel état d'esprit étiez-vous ?
 Comment s'est passée la reprise ?

NANAH MARKET

Le 14 mars, nous avons pris connaissance des informations par nos clients.

Nous avons donc fermé le bar. Par contre l'épicerie et le bureau de tabac sont restés ouverts et ont bien fonctionné. Nous avons pu compter sur la clientèle locale.

Nous avons rouvert le bar le 02 Juin, en respectant les règles sanitaires et les gestes barrières.

La réouverture du bar fut un peu timide au départ.

Il a fallu faire respecter ce protocole sanitaire, ce qui n'était pas toujours très simple. Nous avons souvent fait « les gendarmes ». Mais, au final, les clients ont compris et ça se passe plutôt bien maintenant.

Le fait d'avoir les autres activités (épicerie et tabac) sont, bien entendu, une force.

Nous sommes confiants pour la reprise.



FOX AND SHAMROCK – DOMINIQUE ET RENÉ PISIGO

J'ai appris le 14 mars que nous devions fermer notre bar. Cette nouvelle a fait l'effet d'une bombe ! Du jour au lendemain, on nous annonce que l'on ne peut plus travailler. C'était très dur.

Avec cet arrêt brutal, nous avons perdu des stocks (fûts de bière et bouteilles ouverts ...) et n'avions aucune rentrée. Moralement c'était difficile.

Parallèlement, nous étions dans l'incompréhension, à savoir pourquoi les grandes surfaces restaient-elles ouvertes, alors que nous, petits commerces de campagne, devons fermer nos portes. Nos commerces sont très importants dans nos petits bourgs ! Une aberration !

Notre maire, Pierre BOUEDO, a pris régulièrement de nos nouvelles, ce que j'ai fortement apprécié car nous nous sommes sentis soutenus et moins seuls.

Et puis, malgré tout, j'étais bien occupée puisque j'ai accueilli et soigné ma maman, âgée de 93 ans.

Je dirais que la reprise est en demi-teinte. Malgré les mesures COVID mises en place (désinfectant, masques, distanciation...), la clientèle âgée a peur et préfère éviter les sorties.

Dominique et René



CHÂTEAU DE LA FERRIÈRE :

Le confinement nous a permis d'entretenir et d'aménager le jardin du château. L'hôtel n'était pas concerné par le confinement, nous avons pu continuer à travailler dans une ambiance spéciale (petit déjeuner dans les chambres). La baisse de fréquentation de l'établissement a été inévitable.

Les 3 salariés ont été mis au chômage partiel, l'entreprise a pu bénéficier de l'aide de l'état. Cette situation a été très frustrante, nous nous sommes mis à trouver des solutions pour communiquer davantage afin d'attirer de la clientèle pour l'hôtel.

Au 2 juillet, le restaurant a pu ouvrir et nous avons observé une augmentation progressive de la fréquentation. Nous avons réalisé un très bon mois d'août, la Bretagne a bénéficié d'une belle affluence de vacanciers. Cela nous a bien boosté et redonné confiance.

A la rentrée, c'est l'inconnue, nous avons une légère baisse de réservations des chambres, néanmoins quelques professions reviennent (VRP...) et des gens de passage.

Ce qui est encourageant c'est que nous sommes complets pour mai et juin 2021 en espérant que les événements familiaux notamment les



mariages, soient maintenus. Nous continuons à travailler sur la communication et la recherche de solutions pour que l'hôtel et le restaurant soient référencés auprès de clubs, d'entreprises...

RESTAURANT ENTRE TERRE ET MER :

Nous avons vécu l'annonce du confinement comme tout le monde de la restauration, une douche froide et une inquiétude. Heureusement pour nous, nous utilisons pour confectionner nos repas que des produits frais, nous n'avons pas eu à jeter les stocks.

Nous avons continué à travailler grâce à la confection des repas du midi à emporter que l'on me commandait.

A l'ouverture du restaurant, nous avons appliqué les mesures sanitaires à la lettre afin de rassurer notre clientèle et assurer également pour ma mère et moi de bonnes conditions de travail. Malheureusement, nous avons remarqué

une baisse de la fréquentation de notre clientèle. Plus particulièrement, les personnes les plus vulnérables et les ouvriers. En effet, ceux-ci ont pris l'habitude d'emporter sur le chantier leur repas. Peut-être que cet hiver, ils voudront un bon petit plat chaud et nous aurons plaisir à les sustenter !

Pour la rentrée, nous souhaitons développer cette idée de plat à emporter sur un jour régulier de la semaine, à réfléchir.

Mot des gérantes :

« Chers Buléonais , Buléonaises,

nous souhaitons sincèrement vous remercier pour votre présence .

Effectivement vos commandes, vos appels, votre gentillesse nous ont été particulièrement

précieux afin de surmonter ce deuxième confinement. Sachez que votre soutien nous est allé droit au cœur.

Dans l'attente de pouvoir vous remercier à nouveau de vive-voix, nous vous faisons part de nos respectueux sentiments, et vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année en famille.

Cordialement

Claudine et Anne-Laure »



INTERVIEW D'EMILIE DREANO, MAMAN ACTIVE QUI A TÉLÉTRAVAILLÉ PENDANT LE CONFINEMENT

A l'annonce du premier confinement, ce fût immédiatement les grandes questions que tout le monde a dû se poser : mais comment va-t-on faire ? Comment vais-je pouvoir travailler tout en gérant 2 enfants à la maison dont un petit garçon de 2 ans ?!? Et puis heureusement, mon assistante maternelle a accepté de continuer à garder mon garçon pendant le confinement.

Le télétravail, c'était une nouvelle expérience pour moi. C'est sûr que ce n'est pas désagréable de travailler chez soi ! Les avantages étaient les moindres frais de route et le temps gagné sur la route



TÉMOIGNAGE D'UNE ENSEIGNANTE SUR LE CONFINEMENT

La période de confinement fut à la fois difficile et créative.

Difficile car une école sans enfant, sans vie n'est pas la normale : plus d'interaction entre élèves, de coopération. Difficile car la communication à distance n'a pas été toujours simple : des connexions aléatoires selon les lieux de vie, quelques rendez-vous ratés, des enfants en ligne mais à la fois à la maison, qui manquent de concentration, plus de communication avec

certaines familles car pas d'outil internet, pas de retour de certains parents, même si dans l'ensemble, ils ont donné des nouvelles, envoyé des photos, posé des questions...

Créative car il a été nécessaire de changer nos outils et méthodes de travail : utilisation de moyens de communication différents : internet, mail, sms et blog, sites d'apprentissage et créations de jeux ou activités pédagogiques en ligne (Quizinière, Lalilo, Learning apps...), distribution d'enveloppes avec fichiers de travail sur des thèmes variés (germination, plantation, dé-

(1h par jour). Mais bon il y'a aussi des inconvénients... Il fallait malgré tout réaliser son travail tout en faisant l'école. Et là c'était plus compliqué ! Ma fille a également dû apprendre à s'occuper seule pendant plusieurs heures pour que je puisse travailler. Le télétravail demande une grande organisation entre les aller/retour en agence et programmer son travail sur plusieurs jours. Il ne restait plus beaucoup de place pour l'école à la maison. C'était une période très haute pour notre entreprise, alors le télétravail a aussi laissé s'installer les heures supplémentaires et décalées. Quand tout le monde était couché le soir, j'essayais d'en profiter pour gagner 1 ou 2 heures de travail ... Du coup il n'y avait plus vraiment de déconnexion avec la vie professionnelle le soir et le week-end.

fis : création d'épouvantails, soleils éphémères...). Il a fallu se réinventer, communiquer différemment en équipe et



Interviews

avec les familles.

Durant cette période de confinement, certains enfants dont les parents étaient considérés prioritaires ont continué à venir à l'école. Les enseignants ont partagé des temps de garde d'enfants à l'école de St Jean Brevelay. Beaucoup d'interrogations se sont fait sentir, une certaine appréhension quant au virus de la COVID. Étions-nous assez protégés ? et les enfants ? Comment faire pour les enfants dont nous n'avions plus de nouvelles ? Travaillaient-ils encore un peu ? Comment vivaient-ils cette période ? Nous étions soucieuses du bien-être de chacun.

Et il a fallu préparer la reprise du mois de mai : mise en place d'un sens de circulation dans la classe, réaménagement de l'espace, individualisation de tout le matériel habituellement partagé...

Le retour des enfants, en petit nombre, fut un soulagement pour la plupart d'entre nous. Enfin nous allions revivre une école presque « comme avant », avec le masque et les gestes barrière en plus...



TÉMOIGNAGE D'HÉLOÏSE LE GUENNEC 12 ANS CLASSE DE 4ÈME

Le confinement était un peu long. Pour les devoirs, c'était embêtant de les faire tous les jours et les professeurs en mettaient trop d'un coup. On a pris beaucoup de retard sur le programme scolaire.

Les amies nous manquaient mais un point positif, on pouvait se reposer plus longtemps. Du coup, la reprise des cours a été dure parce qu'il fallait se lever plus tôt !



Retrospective et réalisations 2020

VOIRIE COMMUNALE

Comme les années précédentes, la commission a passé en revue l'état de la voirie communale. C'est l'équipe de l'ancienne municipalité qui a déterminé les priorités et qui ont été confirmées par les membres de la nouvelle équipe, puis validées par le conseil municipal.



> Les travaux ont été réalisés en septembre, par l'entreprise Colas

- Enrobé à chaud du Lamboeuf vers la route de la Ferrière pour 600ml avec curage de fossés et renforcement de l'accotement dans 2 virages de kerchican.
- Bicouche du village du Rez en direction de Ste Anne sur une longueur de 1600ml avec curage de fossés également.
- Bicouche aux villages du Bosco et Kerjouno avec aussi curage de fossés.

> D'autres petits travaux ont également été effectués :

- Rue de la forge (renforcement d'accotement)
- Village du Rez (bourrelet en enrobé pour dévier les eaux de ruissellement lors de fortes pluies)
- Kerguennec (remplacement des buses à l'entrée du village, en janvier, puis finition en enrobé)
- Remplacement de buses sur traversée de route entre Langle et la route de Guehenno
- 50m de fossé au village de Pengarzo
- A l'étang de la Ville Hello, c'est la canalisation qui borde l'étang qui était bouchée par les racines des saules. Après une tentative d'hydrocurage par l'entreprise Picaut de Moréac, ce sont les agents de CMC qui sont intervenus pour sortir les buses, procéder au nettoyage de ces dernières avant de les remettre en service
- Des travaux de curage des fossés au village de Carasoué n'ont pu être réalisés en septembre, mais ont été effectués en décembre, après l'élagage de part et d'autre de la chaussée

D'autre part, pour la sécurité, la visibilité et faciliter le passage des cars, camions et engins agricoles, la commission voirie est passée sur le territoire début décembre pour déterminer les zones où les arbres surplombent la chaussée. Des courriers ont été envoyés aux exploitants ou propriétaires concernés afin qu'ils effectuent les tra-

vaux d'élagage avant le 20 février 2021.

LOTISSEMENT «LA CROIX DES MARAIS »

Créé en 2014, les travaux de finition du lotissement ont été réalisés en décembre :

busage du fossé, rue du Château jusque la route du stade avec finition bicouche et enrobé jusque la sortie de l'allée piétonne du lotissement les camélias puis délimitation de la chaussée par une ligne blanche, éclairage public et aussi enrobé de la voirie au centre du lotissement, il reste 5 lots disponibles.

PATRIMOINE

L'équipe des chantiers nature et patrimoine de CMC est intervenue à 3 reprises sur la commune pour continuer l'entretien de la fontaine et du lavoir à Ste Anne, la fontaine du Pont Lény et aussi les petites croix ici et là sur notre territoire. Espérons que cette année, ils pourront intervenir à la Croix Dompierre



PARC ÉOLIEN DE LA VACHEGARE

Rejeté par la municipalité, après avis défavorable de l'enquête publique, le projet d'installation des six éoliennes avait été autorisé par le préfet, le 12 octobre 2015.

En vue de stopper sa construction, plusieurs recours avaient été déposés par la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEP). La cour administrative d'appel de Nantes a rejeté le 3 juillet 2020 les recours déposés par cette société.

Une réunion de présentation du projet éolien a eu lieu le jeudi 3 septembre à 18h à la mairie, juste avant le démarrage du chantier. Cette réunion fut organisée par l'exploitant VSB Energies nouvelles, société rennaise qui y avait convié les propriétaires fonciers, les riverains du lieu-dit et les membres du conseil municipal. Le déroulement du chantier et le planning des opérations leur avaient été présentés.



Mi-septembre dernier, les travaux du parc éolien de la Vachegare ont démarré. Après le terrassement, les fondations puis l'arrivée des six éoliennes en février 2021, le parc sera mis en service au printemps.

« Il produira une puissance nominale de 13,2 MW, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 10 000 foyers hors chauffage », précise Damien Guénolé, ingénieur construction chez VSB.



LES CLASSES 0 ET 5

Les classes 0 et 5 se sont réunies ce samedi 3 octobre. La journée s'est déroulée dans une ambiance festive faisant oublier la pluie.

27 convives ont savouré le déjeuner servi au restaurant « Entre Terre et Mer ». La journée s'est clôturée par une soirée conviviale, autour d'une pizza partagée par une quinzaine de personnes.

Les participants aux classes étaient âgés de 10 ans à 85 ans. Cette journée a été organisée par un petit groupe: Pierre BOUEDO, Christophe ALLAIN, Maurice SAMSON et Sébastien LEGO.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie a été célébrée en petit comité ce mercredi 11 novembre 2020.

Après le traditionnel dépôt de gerbes, le maire, Pierre Bouedo, a lu le message officiel de la Ministre Déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens combattants et la liste des morts pour la France de la guerre 14/18. Un hommage à toutes les victimes qui ont donné leur vie pour défendre leur pays au cours des conflits passés mais aussi récents.

ACCESS AGRI : CYRIL AUDO
> Mécanique agricole
06 60 82 53 42



JM PLOMBERIE 56 : CHRISTOPHE JAQUETTE
> Plomberie, chauffagiste
06 22 77 31 14



PHILIPPE LE HEL
> Artisan électricité plomberie
02 97 75 34 42



GARAGE MICKAËL MERCIER
> Garage – vente de véhicules d'occasions
02 97 70 29 49
garagemercier56@orange.fr



ISABELLE ROUSSEAU & DIDIER GAILLARD
> Conseillers en Immobilier - Achat, vente, location
07 61 71 39 95



DFD56.PEINTURE : FRÉDÉRIC DOUMALIN
> Application de tous revêtements muraux, Ravalement
06 60 20 97 29



LA FABRICA : GUILLAUME LANCELOT
> Artisan bijoutier orfèvre
02 97 73 30 06



SÉBASTIEN LEGO
> Peinture intérieure extérieure, ravalement, rénovation cuisine, pose de parquet et sol vinylique
06 62 37 01 75
ou 02 97 75 48 10



LA TISANERIE DE LA MYSMOLIE
> Productrice de plantes médicinales et aromatiques – confection de Tisanes BIO
Claire MOLY-MASSARD 02 97 73 04 55
– 06 44 86 12 17 – claire-moly98@orange.fr



CHLOROSPHERE SAS : MANUEL RUCAR
> Tendancier pour les univers du jardin, du végétal, de la fleur et du paysage. Conseils et études en marketing pour les professionnels.
06 19 86 34 32



GÉRARD DUCLOS
> Maçonnerie
02 97 75 30 86



ALAIN LE BRETON
> Artisan menuisier
02 97 60 34 58



JÉRÉMY LORAND
> Artisan électricité plomberie
02 97 75 69 65
06 74 45 50 71



YOANN ROBERT
> Couverture, zinguerie, ramonage
02 97 75 40 81



ETA THOMAS : GUENAHÉL THOMAS
> Entrepreneur agricole
02 97 75 40 75



RPI ÉCOLE ST JOSEPH DE BULÉON, ÉCOLE NOTRE DAME DE LANTILLAC, 2020

De nombreux événements ont ponctué cette année 2020 à l'école. Les élèves ont travaillé autour des émotions et ils ont également appris à coopérer. L'année a été brusquement interrompue par le confinement mais nous avons continué d'étudier à distance. Nous sommes contents de nous retrouver en cette nouvelle rentrée 2020-2021 autour d'un nouveau thème : le corps humain. Nous travaillerons également sur le temps car nous fêterons les 100 ans de l'école de Buléon le 26 juin 2021.

L'équipe pédagogique est composée de : Tiphaine Granvalet et Marie-Thérèse Jehanneuf en PS-MS à Buléon, Isabelle Gagnic remplacée temporairement par Coralie Le Guével et Marylène Le Métayer en CM (en direction les mardis) à Buléon, Catherine Bruneau en GS-CP à Lantillac, Nolwenn Breton et Anne-Cécile Cadoux en CE1-CE2 à Lantillac.

> **Les anniversaires du mois**
Dans chacune des écoles, nous avons travaillé sur la



coopération. Les 2 classes cuisinaient ensemble tous les mois pour fêter les anniversaires. En janvier, nous avons par exemple cuisiné des galettes des rois.

> **Piscine et intervention sportive pour Lantillac**



Chaque classe du RPI a pu se rendre à la piscine de Régigny. Les séances sont renouvelées en 2020-2021 de la petite section au CM2. Les élèves de Lantillac ont également été initiés au base-ball avec Sylvie Josse une intervenante sportive de Ploërmel Communauté.

> **Vannerie pour les élèves de Buléon**

En février-mars, les élèves de Buléon ont eu la chance de pratiquer la vannerie avec



Caroline Chomy une vannière. Les PS-MS ont fabriqué des tontines ainsi que des corbeilles à garnir de plantes et les CM ont réalisé des fauteuils en osier.

> **Atelier poterie en CE1-CE2**

En septembre, les CE1-CE2 de Lantillac ont fait de la poterie avec un potier Olivier Ruaud. Ils ont réalisé leur portrait, modelé un buste en 3 dimensions et créé des masques vénitiens.



AEP : ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE

L'AEP de l'Ecole St Joseph de Buléon est l'association propriétaire des bâtiments de l'école. Créée en 1946 puis mise en sommeil de nombreuses années, elle a été réactivée en 2007 par Pierre-Loïc Calohard, après de très nombreuses démarches administratives auprès de la Préfecture, pour lui donner ses statuts actuels et permettre les travaux de rénovation entrepris en 2010/2011.

L'AEP loue les bâtiments à l'OGEC et agit comme tout propriétaire, elle paie les impôts fonciers et fait les travaux qui sont à sa charge. Association Loi 1901 à but non lucratif, l'ensemble des loyers perçus servent à l'entretien et aux travaux de l'école et au remboursement du prêt en cours (échéance 2030). L'association AEP travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'école et avec l'OGEC, en étant à l'écoute des demandes.

Pour cette année 2020, nous n'avons pas engagé de travaux. Nous menons actuellement une réflexion sur un projet de portillon d'entrée sécurisé avec contrôle d'accès et fermeture électrique.

Le Bureau de l'AEP vous invite à venir rejoindre notre équipe que vous soyez parents d'élèves ou non.

Président : Gildas Fauchoux

Trésorière : Claire Molly-Massard

Membres : Hélène Dréano, Isabelle Lantrin et Claudine Picaud

L'AEP vous souhaite une bonne et heureuse année 2021

OGEC DE BULÉON

> Composition du conseil d'administration

Co-présidente : Aurélie LORAND

Co-président : Pascal LE GUENNEC

Vice-président : Maxime GICQUEL

Trésorière : Annaïg TANGUY

Trésorière adjointe : Emilie DREANO

Secrétaire : Laurence DREANO

Secrétaire adjoint : Jérôme BRARD

Membre : Benoît RIBOUCHON

> Le rôle de l'OGEC

L'OGEC a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissement(s) :

Il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement Catholique ;

Il incarne la personnalité juridique de l'établissement scolaire ;

Il contribue à assurer la mise en œuvre du projet éducatif et pastoral ;

Il est l'employeur du personnel de droit privé.

> Manifestation organisée

L'OGEC devait co-organiser les « 100 ans » de l'école en 2020 mais à cause du confinement et du COVID 19 cette manifestation a été annulée. Aucune manifestation n'a donc été organisée par l'OGEC en 2020. Nous espérons tous que cet événement pourra avoir lieu en 2021.

L'assemblée générale de l'OGEC, qui a été reportée plusieurs fois en 2020, a eu lieu le 13 octobre 2020. Les comptes de l'année scolaire 2018-2019 ont été approuvés à cette occasion.

ACCA

L'assemblée générale de l'ACCA s'est déroulée le dimanche 19 juillet 2020. Le repas annuel a eu lieu le samedi 14 mars 2020.

L'ACCA remercie les propriétaires et locataires de terrains, ainsi que Monsieur le Maire et les conseillers municipaux.

En 2020 il a été capturé 38 pies, 45 corbeaux et 78 ragondins.

L'ACCA vous souhaite une bonne et heureuse année 2021.

> Bureau :

Président : Jean-François LANTRIN

Vice-Président : Pascal LE BRETON

Secrétaire : René PISIGO

Trésorier : Marcel DANET

Membres : Gwendal LANTRIN, Yannick LE BRETON, Didier LE NIVET, Alan PLESSIS, Jean-Claude ROZELIER

Gardes-chasse particuliers : Théophile LE BRETON, Hubert LE BRETON

Piégeurs : Jean-François LANTRIN, Théophile LE BRETON, René PISIGO, Jean-Marc LE GUENNEC, Hervé LE FRANC, Alan PLESSIS.

> Dates à retenir pour 2021 :

Dimanche 7 mars : ouverture de la pêche à la ville Hello

Samedi 13 mars : repas des chasseurs à la salle polyvalente

Dimanche 25 avril : concours de pêche

Dimanche 27 juin : assemblée générale

LE CLUB DE L'AMITIE

Le Club de l'Amitié souhaite une bonne et heureuse année 2021 aux habitants de Buléon.

Nous serons heureux de vous accueillir, dès que la situation sanitaire le permettra, à nos animations le 2^e Mercredi de chaque mois. Si vous voulez participer, n'hésitez pas à nous contacter au 02 97 75 47 10.

LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINTE ANNE

Comme vous le savez le Pardon de la Saint Cornely n'a pas eu lieu cette année à cause de la Covid19. Nous espérons tous vous retrouver l'année prochaine au mois de septembre. Cette année, trois statues de la Chapelle ont été rénovées par une bénévole.

Présidente : Brigitte LECUYER

Président honoraire : Henri LE BRETON

Président d'honneur : Pierre BOUEDO

Vice-Président : Liliane LAURENT

Secrétaire : Jean-Pierre LECUYER

Trésorière : Maryse KERSUZAN

Membres : Anne-Marie LE BRETON, Maurice SAMSON, Francis LE LABOURIER, Didier LE NIVET, Hervé LE GAL, Joseph LE GALLO, Martine CHARLO, Lucienne BOUEDO, Bernard LEDUC.



ABL

> Membres du bureau :

Président : Maxime GICQUEL

Trésorier : Gaël DREANO

Trésorier adjoint : Jérémy LORAND

Secrétaire : Jonathan AUBRY

Membres :

Mickaël GUILLEMOT Rachel JICQUEL

François LE MAY Christelle HAMON

Sébastien LEGO

Myriam ALLAIN

> Dates prévisionnelles des manifestations :

Mars : Concours de belote

Mai : Concours de palets

Juin : Tournoi des seniors ; tournoi des jeunes

Août : Inter quartiers

Novembre : Soirée moules-frites

La saison 2020-2021 a plutôt bien débuté sur le plan sportif mais avec la période difficile que nous traversons tous en ce moment, nous avons été obligés de modifier notre fonctionnement et de respecter à la lettre les protocoles mis en place par le gouvernement. Je souhaite déjà commencer par féliciter tous les joueurs et les membres actifs du club pour le bon respect des consignes mises en place, pas toujours évidentes à comprendre mais toujours bien respectées malgré tout.

Sur le plan sportif, le poste d'entraîneur est toujours confié à Arnaud BOISSELIER ; son investissement au niveau de l'encadrement des entraînements mais également au niveau du recrutement de nouveaux éléments sont particulièrement appréciés par le bureau. Ces recrutements visent à étoffer l'effectif afin d'améliorer la qualité des équipes et miser sur la jeunesse qui est l'avenir du club.

Les objectifs de la saison sont le maintien des équipes en D2 et D4, voire mieux par la suite, en fonction des résultats. Vu la situation sanitaire du moment, l'objectif est surtout de se faire plaisir, d'être heureux de passer du temps

tous ensemble et de porter haut les couleurs du club !!! tant sur le terrain qu'en dehors.

Un autre objectif très important pour le club était d'avoir un arbitre licencié. Les membres du bureau et moi-même sommes très heureux d'enregistrer en début de saison la signature de Romain BETROM, arbitre de ligue depuis de nombreuses années.

Nous tenons à remercier les personnes qui nous accompagnent durant les matchs, aussi bien à domicile qu'à l'extérieur. Nous remercions également les municipalités pour leur soutien, et particulièrement la commune de Buléon qui a accepté que les matchs de cette saison se déroulent à nouveau à Buléon. Cela permet à la commune de Lantillac d'effectuer quelques travaux sur le terrain. Nous reprendrons le roulement habituel d'une saison à Lantillac et une saison à Buléon à partir de la saison 2021-2022. Le bureau et les joueurs seront très heureux de retourner jouer à Lantillac sur un terrain rénové.

L'Avenir Buléon Lantillac vous souhaite une bonne et heureuse année 2021.

COMITÉ DES FÊTES 2021

Malgré une année blanche due à des contraintes sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, le comité des fêtes reste optimiste et se projette pour l'année à venir.

Une Chasse à l'œuf et/ou un concours de dessin sera organisé autour de Pâques, un bal populaire en juillet (date non définie) et une manifestation autour d'Halloween en novembre.

Nous rappelons également que le comité ne pourra pas vivre sans bénévoles, si vous souhaitez nous rejoindre, manifestez-vous auprès de la mairie ou à tout membre du bureau.

Président : Guillaume Lancelot

Secrétaire : Delphine Martin

Trésorière : Valérie Chamailard

Trésorière suppléante : Camille Lancelot

Membres : Jérémy Lorand

Pierre Bouedo

Yoann Robert

DANS TOUS LES SENS : UNE ANNÉE 2020 COMPLIQUÉE !

C'est le moins que l'on puisse dire. Nous avons commencé 2020 avec nos 130 élèves répartis en autant de classes que d'instruments, dans nos groupes d'éveil musical ou encore le groupe vocal, et puis, subitement, comme pour tout le reste, tout s'arrête mi mars.

Le coup fut rude. Plus de cours de piano, guitare, saxo, accordéon, batterie, basse, clarinette ou autre violon !

Pour nos petits, c'est aussi la fin de la découverte de la musique, de ses rythmes et de ses instruments avec Céline le mercredi après-midi. Le groupe vocal se tait.

Mais pour l'association, les activités permettant de faire « bouillir la marmite » sont également en suspend : le loto prévu en avril annulé, les spectacles printaniers et estivaux oubliés. Nous ne louerons pas nos installations cet été 2020. Et puis peut-être le plus grave pour notre association : notre équipe de choc entourant Solange et Geneux et qui anime les lotos pour les associations alentours reste également à demeure.

Le dernier vendredi de juin, le bourg de Billio restera trop calme : pas de fête de la musique en 2020 !

> Le monde associatif est en léthargie.

Et pourtant, avec l'accord des municipalités qui nous accueillent, Plumelec et Saint Jean, nous avons été les premiers parmi ceux qui ont repris leurs activités, à rouvrir nos portes dès mi mai. Ayant mis en place un protocole strict, des entrées et sorties distinctes pour les élèves, et en concertation avec les profs, nous avons repris les cours individuels de telle sorte que nos engagements de septembre 2019 furent tenus. Belle prouesse dont nous sommes fiers.

C'est sûrement aussi pour ça que dès la rentrée de septembre 2020, nos élèves se sont réinscrits nombreux. Nous comptons pour cette rentrée près de 130 élèves à nouveau.

Le groupe de pratique collective, dirigé par notre jeune et talentueux prof de guitare, Carl, s'est réuni à l'air libre, sur notre scène installée pour l'occasion. Cette bande de joyeux drilles a animé le forum des associations à Saint Jean et accueilli en musique les motards dans le cadre des Virades de l'espoir à Plumelec.

Si vous souhaitez connaître davantage notre association, vous pouvez nous contacter :

Téléphone : 06 63 25 43 78.

Email : assodtls@laposte.net.

Site internet : <https://www.asso-dtls.fr>.

Nous organiserons mi juin une journée portes ouvertes. Vous pourrez assister à des cours et rencontrer nos professeurs !

> Le bureau



Président :

Bertrand LE LABOURIER

Vice-président :

Bruno BROUSSIER

"Spectacle et animation"



Vice-président :

Emmanuel SEVENO

"École de musique"

Trésorière : Laure MARTIN

Secrétaire : Carole LE BAIL



Membres du Conseil d'administration :

Solange GUILLOUZO,

Christine PESTIPONT,

Quentin LE BAIL,

Aurélien EMERAUD



Associations cantonales

LA CLAIE SANS FRONTIERES

> Actualités du jumelage/

Le Comité de Jumelage avec la ville anglaise de Botley rassemble les 7 communes du pays de St-Jean (ex-canton) et la commune de Plaudren.

La Claie sans Frontières avait convenu d'un séjour à Botley durant le pont de l'Ascension. Evidemment le covid19 en a décidé autrement. Le déplacement a été reporté à l'Ascension 2021.

Le comité compte une trentaine de familles adhérentes et souhaite s'étoffer en particulier en direction des parents avec jeunes enfants. La cotisation familiale est fixée à 15 €.

Si vous aussi, vous souhaitez participer à ces échanges très enrichissants, n'hésitez pas à contacter :

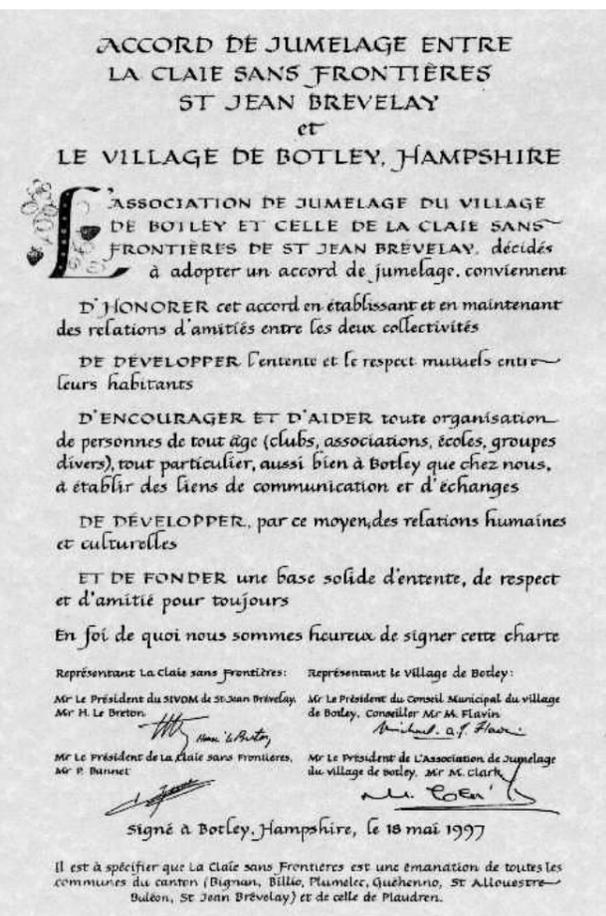
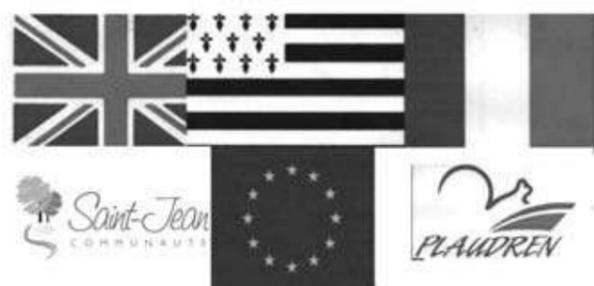
Luc Laudrin, président : 02.97.45.96.46

Michel Trébossen, secrétaire: 02.97.44.43.98

Début mai, est survenu le décès de l'initiateur de la Claie sans Frontières :

A la fin des années 80, le collègue Eugène Guillevic participe à un concours national portant sur les sciences. Une classe de 4° relève le défi, guidée par André Le Coroller, professeur de technologie. Primée, la classe se verra offrir un séjour à Québec. Germera alors dans la tête d'André l'idée de jumelage : faire rencontrer les jeunes des 2 collèges locaux avec des jeunes de collèges d'autres pays. A son retour, il prend contact avec François Le Crom, enseignant à St Louis, et André Pourchasse, président de l'association des parents d'élèves de Eugène Guillevic. Le comité fait part de l'initiative à la population lors d'une réunion publique à St Jean Brévelay, où naît l'idée d'un jumelage de familles. Rapidement se dégage le souhait de se tourner vers des pays dont la langue est enseignée dans les collèges (Irlande, Espagne, Allemagne) et d'inviter toutes les communes du bassin scolaire à se joindre aux initiateurs. La dimension cantonale du jumelage a été ainsi insufflée par André.

André, assisté de Margot, son épouse, créeront



Associations cantonales

une plaquette pour faire connaître notre pays de St Jean. Fin connaisseur du patrimoine local et de l'informatique, il sillonnera le canton à la recherche de la photo pertinente. Des contacts s'établiront avec l'Irlande par courrier avec Polig Monjarret et avec l'Espagne, par le voyage de jeunes brévelaises.

Finalement le hasard fera rencontrer des représentants de Botley. Mme Hurltel les rassemblera autour d'une table ... ce seront les premiers pas de La Claie sans Frontières. Nous sommes en 1994... La signature aura lieu en 1997 à Botley.

Ayons une pensée pour lui et Margot son épouse



Associations cantonales

DON DU SANG

L'ADSB (Association pour le Don de Sang Bénévole) du secteur de St Jean Brévelay compte à ce jour 29 membres issus des 7 communes de l'ancien canton ; la commune de Buléon est représentée par Annick LE FRANC et je profite de l'occasion pour lancer l'appel à d'autres bénévoles...car il serait souhaitable d'avoir 2 ou 3 personnes par commune !

Le trésorier est Henri VICAUD de Plumelec. Les 3 vice-présidents sont Armelle GUILLO pour St Jean, Yannick LAUDRIN pour Bignan et Patrick GILLET pour Plumelec.

L'année 2020 a été marquée par la cérémonie de remise des diplômes et médailles le 14 Février à la Salle du Vertin de St Jean, présidée par Mme LIMBOUR, responsable des collectes à l'EFS de Vannes, cérémonie à laquelle plus de 400 donneurs ont été conviés et dont plus de 30% se sont déplacés. Cet événement est assez rare puisque le dernier avait eu lieu en

2000. Ce fut l'occasion de dire un grand MERCI à tous les fidèles donateurs...

Malgré le contexte actuel, les collectes mobiles se poursuivent et les donateurs sont accueillis sur rendez-vous avec toutes les garanties sanitaires (masques, désinfection, distanciation...) car les besoins en sang sont réels et quotidiens. (cf appels aux dons dans les médias). En 2021, six collectes sont d'ores et déjà programmées : à St Jean Blay les 19 février, 27 mai et 22 décembre, à Bignan le 26 août, et à Plumelec les 26 juillet et 11 octobre.

Notez ces dates dans votre agenda et parlez-en autour de vous ! Si vous avez entre 18 et 71 ans et que vous êtes en bonne santé, vous avez le pouvoir de sauver une vie en donnant simplement votre sang et une heure de votre temps ! Au nom des malades, soyez-en remerciés.

Le Président : Jean-Jo RUBEAUX.
jeanrubeaux@yahoo.fr



SERVICES À DOMICILE ET DE PROXIMITÉ DES PRESTATIONS DE L'ASSOCIATION AMPER

Créée à l'initiative de la MSA, l'association AMPER affiche 25 ans d'expérience. Ses équipes professionnelles proposent des prestations d'aide à la personne, de portage de repas, d'entretien du logement, de garde d'enfants et de jardinage dans le département du Morbihan et simplifient ainsi le quotidien de plus de 3500 bénéficiaires.

Les interventions se font auprès de personnes âgées, personnes handicapées mais également auprès d'actifs. AMPER peut également intervenir à domicile après une hospitalisation dans le cadre des heures mutuelles (prise en charge totale par votre mutuelle).

Avec l'arrivée de la COVID 19 et son impact sur les conditions de vie quotidienne, les équipes d'AMPER sont aujourd'hui fières d'avoir réussi à maintenir leur présence sur l'ensemble des territoires. Elles sont restées mobilisées afin d'assurer la pérennité du service et se sont adaptées aux différents protocoles sanitaires et cela depuis Mars 2020. Ainsi, L'assistance aux publics les plus fragiles a été maintenue en garantissant la sécurité de chacun.

Cette crise a renforcé le fait que le maintien à domicile d'une personne est un enjeu essentiel. Les prestations de livraison de repas, d'aide à l'entretien du domicile, d'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne constituent une réponse efficace à cette problématique.

La présence des intervenants, au-delà de la réalisation de la

Associations cantonales

prestation, permet de conserver un lien social, notamment auprès des personnes les plus isolées.

C'est une solution qui permet de rester indépendant et de continuer à vivre chez soi en toute sérénité.

Des aides financières peuvent être obtenues auprès des caisses de retraite, des mutuelles ou du Conseil Départemental. Les prestations d'AMPER entrent dans le champ des « services à la personne » et ouvrent donc droit au crédit d'impôts de 50%.

Votre Responsable de secteur, Marie Ange DU-FAUD, et votre Assistante de secteur, Manon LUCAS, accueillent les bénéficiaires du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

L'agence est située 27 rue de Rennes à SAINT JEAN BREVELAY.

Merci de prendre note de notre nouveau numéro de téléphone : 02 97 61 45 85.

Nous restons joignables par mail : amper.stjeanbrevelay@msa-services.fr

Sur la photo : 3 des 11 agents AMPER (Jean-Philippe MALEFANT-Emilie MACE-Elodie LE DUC)



LE POINT INFO HABITAT

Le Point Info Habitat, service gratuit de Centre Morbihan Communauté, vous conseille et accompagne dans l'amélioration de votre logement. Les conseillers répondent à vos questions liées à l'habitat.

Le Point Info Habitat vous accueille dans les locaux de Centre Morbihan Communauté du lundi au vendredi à Baud et sur rendez-vous le mercredi à Saint-Jean Brévelay.

Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 02.97.08.01.10 ou par mail infohabitat@cmc.bzh

> Les aides financières d'amélioration à l'habitat

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Habitat Volontaire, Centre Morbihan Communauté, finance, sous conditions, la réalisation des diagnostics et une partie de vos travaux d'accessibilité et d'amélioration énergétique. Pour toutes informations complémentaires, contactez le Point Info Habitat.

CAUE

Le CAUE propose à tout particulier qui le souhaite, de bénéficier d'un conseil architectural gratuit pour l'aider à réaliser son projet. Construire, aménager ou rénover un bâtiment pour sa future habitation représente pour chacun un investissement important, qu'il convient de réussir afin de garantir au mieux dans le temps, sa valeur patrimoniale. Que votre projet porte sur une construction neuve, une extension ou une réhabilitation, les conseils prodigués en amont vous permettent d'aborder toutes les

conditions de réussite d'un projet de vie. Tout particulier qui souhaite rencontrer un architecte peut prendre rendez-vous. Contact et prise de rendez-vous au : 02 97 62 40 90
Lieu : CMC de Baud – 4, Chemin de Kermarec (le 2^e et 4^e jeudi du mois)
Guide « Réhabiliter et agrandir une maison » : <http://www.caue56.fr/wp-content/uploads/GUIDE-AVRIL-2017.pdf>

LE POINT INFO HABITAT C'EST :

SERVICE GRATUIT

» Un accompagnement pour trouver le bon interlocuteur dans vos démarches relatives au logement, du lundi au vendredi au 02 97 08 01 10.

» Des conseils spécialisés de professionnels de l'Habitat sur rendez-vous.

| | CMC Baud 4 Chemin de Kermarec | CMC Saint-Jean-Brévelay 27 rue de Rennes |
|---|---|---|
| ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) Offre un conseil neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement. Prise de rendez-vous au : 02 97 47 02 30 | 2 ^{ème} lundi du mois 14h - 17h 3 ^{ème} ven. du mois 9h30 - 12h | 4 ^{ème} lundi du mois 13h45 - 17h |
| CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'environnement) Le CAUE propose à tout particulier qui le souhaite, de bénéficier d'un conseil architectural gratuit pour l'aider à réaliser son projet. Prise de rendez-vous au 02 97 62 40 90 | 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois | |
| EIE (Espace info énergie) Une aide précieuse pour concevoir et améliorer son habitat, réduire ses consommations d'énergie, choisir son mode de chauffage, s'informer sur les énergies renouvelables, le choix de matériaux... Prise de rendez-vous au : 02 97 07 12 98 | 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois 9h30 - 12h 13h30 - 17h | 3 ^{ème} jeudi du mois 9h30-12h 13h30 - 17h |
| SOLIHA (Agence départementale d'information sur le logement) Recherche avec vous les meilleures solutions techniques et financières pour concrétiser votre projet d'amélioration d'habitat. Sans Rendez-vous 02 97 40 96 96 | 2 ^{ème} mardi du mois 10h - 12h | 1 ^{er} mardi du mois 10h - 12h |

» Un repérage des aides financières en fonction de votre situation (Anah, Crédit d'impôt, Certificat d'économie d'énergie, MaPrimeRénov).

Nouveauté septembre 2020 : Centre Morbihan Communauté ouvre de nouvelles subventions pour financer vos travaux dans deux domaines : l'énergie et l'accessibilité.

» Des animations autour de l'Habitat.

LA MISSION LOCALE CENTRE BRETAGNE



Un acteur social mobilisé auprès des jeunes et des entreprises.

Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales sont inscrites dans le code du travail et exercent une mission de service public de proximité afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans (sortis des systèmes scolaires et étudiants) de surmonter les difficultés qui font obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.

> Une offre de services à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.

Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.

> Une offre de service à destination des entreprises.

Aider au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).

Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune

dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.

Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers...) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

> Un nouveau dispositif est proposé par l'Etat aux jeunes de 16 à 25 ans : la Garantie Jeunes.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes



- Qui vivent hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier de leurs parents,
- Qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation,
- Qui sont en situation de précarité, motivés et volontaires.

Quand un jeune entre sur le dispositif, il bénéficie :

- d'un accompagnement individuel et collectif par la mission locale, permettant l'accès à une diversité d'expériences professionnelles, en vue de construire un projet professionnel,
- d'une garantie de ressources via le versement d'une allocation d'un montant mensuel de 497.01 en 2020.

Les engagements respectifs du jeune et de la mission locale font l'objet d'un contrat d'engagements réciproques conclu pour une durée maximale d'un an.

> S'adresser à la Mission Locale au :

- 02.97.25.38.35 (Pontivy)
- 02.96.28.99.18 (Loudéac)
- 02.97.44.24.74 (Locminé)

Infos pratiques

PLUVIOMETRIE 2020

A Buléon, les précipitations en 2020 ont été encore plus importantes qu'en 2019. Cette année a été la 2ème année la plus pluvieuse depuis 2012, après l'année 2014 qui détient le record. Les mois qui ont connu le moins de pluie cette année sont les mois de mai et de juillet.

Le Morbihan, en 2019 (les chiffres 2020 n'étant

pas encore connus), a été classé le 21ème département le plus pluvieux de France avec des précipitations moyennes de 916 mm. En comparaison, le Finistère termine 2ème (1 299 mm), les Côtes d'Armor 24ème (897 mm) et l'Ille et Vilaine, 54ème (765 mm).

> La municipalité tient à remercier Marcel DANET du village du Rez pour la tenue et la transmission de ces informations.

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|--------|
| JANVIER | 48 | 103 | 227 | 114 | 173 | 36 | 70 | 43 | 126 |
| FEVRIER | 16 | 51 | 221 | 63 | 112 | 64 | 53 | 42 | 120,5 |
| MARS | 23 | 91 | 62 | 20 | 107 | 39 | 116,5 | 48,5 | 71 |
| AVRIL | 135 | 82 | 61 | 80 | 28 | 26 | 36 | 66,5 | 117 |
| MAI | 49 | 53 | 55 | 59 | 53 | 90 | 78 | 50,5 | 18 |
| JUIN | 90 | 46 | 37 | 14 | 61 | 20 | 79 | 118 | 134,5 |
| JUILLET | 27 | 55 | 61 | 44 | 5 | 61 | 50 | 11,5 | 8 |
| AOUT | 42 | 12 | 95 | 103 | 19 | 53 | 18 | 42 | 88,5 |
| SEPTEMBRE | 65 | 24 | 6 | 63 | 33 | 56 | 6,5 | 60,5 | 57 |
| OCTOBRE | 152 | 133 | 104 | 25 | 30 | 28 | 73,5 | 175,5 | 174,5 |
| NOVEMBRE | 82 | 97 | 149 | 92 | 68 | 31 | 93 | 205 | 55,5 |
| DECEMBRE | 169 | 158 | 68 | 88 | 51 | 104 | 92 | 136 | 72 |
| TOTAL | 698 | 905 | 1146 | 765 | 740 | 608 | 765,5 | 999 | 1042,5 |

STEPH'PIZZA

> Tel 06 12 70 65 49

A Buléon, tous les mercredis - sur le parking du centre bourg à partir de 17h30.



LES IMPOTS

À compter du 01/01/2021, la TRÉSORERIE de Locminé n'assurera plus de mission fiscale (recouvrement des impôts des particuliers).

Cette activité sera transférée au service des impôts des particuliers de PONTIVY (SIP) adresse du SIP :

> Centre des Finances Publiques

36 RUE ALBERT DE MUN - 56000 PONTIVY
Tél : 02 97 25 94 71

> Prise de rendez-vous :

Aller sur impots.gouv.fr/particulier/CONTACT accéder/particulier/...

Le SIP de PONTIVY peut vous accueillir sans RDV Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 8h30 à 12 H et sur RDV Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 13h30 à 16h

MAIRIE

> Horaires d'ouvertures

Lundi 9h - 12h et 13h30 - 16h

Mardi 9h - 12h et 13h30 - 16h

Mercredi 9h-12h

Jeudi 9h-12h

Vendredi

9h - 12h et 13h30 - 16h

Samedi 9h-12h le 1er samedi de chaque mois

02 97 75 33 94

mairie.buleon@wanadoo.fr

ECOLE SAINT JOSEPH

Directrice : Mme Gagnic

Tél : 02 97 75 44 86

[http://ecoles-stjoseph-ndlantillac.](http://ecoles-stjoseph-ndlantillac.over-blog.com)

[www.apel-buleon-lantillac.](http://www.apel-buleon-lantillac.siteweb.com)

www.apel-buleon-lantillac.siteweb.com

ASSISTANTES MATERNELLES À BULEON

> Mme Mélanie DESHAYES

Adresse 2 le Pontual

06 50 30 58 97

> Mme Christina FAUCHEUX

3, rue du Château

02 97 75 30 54

> Mme Marie-Andrée FAUCHEUX

Les Camélias

02 97 75 47 95

> Mme Maryse KERSUZAN

Bel Air

02 97 75 44 68

PRESBYTÈRE

Saint Jean Brévelay

02 97 60 30 01

> Relais Buléon :

Pour les obsèques, s'adresser à

Annick GILLET : 02 97 75 43 53

ou 06 52 01 27 90

Hélène DANET : 06 95 37 25 57

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

Siège administratif et développement Economique

ZA de Kerjean - Locminé

Accueil : 02 97 44 22 58

> Pôle géographique de Baud

Chemin de Kermarec

Direction du Tourisme, autorisation du droit des sols

02 97 39 17 09

> Pôle géographique de Saint

Jean Brévelay

27, rue de Rennes

Direction Environnement Déchets, Direction du SPANC

02 97 60 43 42

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

> Pôle petite enfance « la clairie d'éveil »

Multi accueil : 02 97 67 82 86

RAMI (relais assistantes maternelles) : 02 97 60 19 14

DÉCHETTERIE

Du lundi au Samedi : 8h30-

12h00 14h00 - 17h50

Fermée le jeudi matin

02 97 60 42 29

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

27, rue de Rennes - Saint Jean Brévelay

> Habitat

Point info habitat

Mercredi : 9h-12h et 13h30-17h

Sur RDV au 02 97 08 01 10

> ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Le 4^e Lundi du mois

13h45-17h00

Sur RDV 02 97 47 02 30

> SOLIHA (Solidaires pour l'habitat)

Le 1^{er} mardi du mois

10h-12h

Sans RDV

> Espace Info Energie

Le 3^e jeudi du mois

9h30-12h et 13h30-17h

Sur RDV au 02 97 07 12 98

> Aides aux démarches administratives (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle emploi)

Lundi et vendredi au 02 97 60 43 42 - Sur RDV

> Emploi-Formation

Mission Locale pour les 16-25 ans

Vendredi début de mois

10h-12h

Sur RDV au 02 97 44 29 65

> Espace Rural Emploi Formation

Boulevard Duguesclin - Locminé

Sur RDV au 02 97 44 29 65

> Multimédia

Ateliers numériques gratuits

Pour apprendre à réaliser vos démarches en ligne

Mardi de 14h à 16h

Accès libre et gratuit aux outils informatiques pour toutes vos démarches.

> Huissier de justice

Sur RDV - Appeler au 02 97 75 60 89

Vendredi de 10h à 12h

> Espace autonomie Séniors

Sur RDV au 02 97 25 35 37

> Néo Emploi :

Sur RDV au 02 97 53 36 25

LES NUMÉROS UTILES

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 32 37

Pompiers : 18

Police : 17

Samu : 15

SOS médecin

Vannes : 0 825 89 89 94

Centre

anti poison : 02 99 59 22 22

Enfance en danger : 119

> Portage de repas :

ADMR Radenac/Réguiny : .02

97 22 49 89

ADMR Plumelec (soins) : ...02

97 42 30 05

ADMR Plumelec (aide

à domicile) :06 88 87 52 24

Assistante sociale Saint Jean

Brévelay : 02 97 60 47 27

Centre médico social DGISS St

Jean Brévelay :02 97 60 47 27

> Transport scolaire (an-

tenne de Vannes) :

Breizgo : 02 22 51 42 00

Calendrier des fêtes 2021

MARS

7 - Ouverture de la pêche (ACCA)

13 - Repas des chasseurs (ACCA)

Date non déterminée -
Concours de belote (ABL)

AVRIL

25 - Concours de pêche (ACCA)

Date non déterminée -
Chasse à l'œuf (Comité des Fêtes)

MAI

8 - Repas CCAS

23 - Départ de la 3^e étape du Trophé Centre Morbihan Cycliste

Date non déterminée -
Concours de palets (ABL)

JUIN

26 - Kermesse du RPI, 100 ans de l'École St-Joseph

27 - Assemblée Générale de l'ACCA

Date non déterminée -
Tournoi de foot (ABL)

Date non déterminée - 5^e
Challenge Henri Le Breton (ABL)

JUILLET

Date non déterminée - Bal populaire (Comité des Fêtes)

AOÛT

Date non déterminée - 22^e
Interquartiers (ABL)

SEPTEMBRE

Date non déterminée -
Pardon de la Saint Cornely

NOVEMBRE

10 - Moules frites (ABL)

11 - Commémoration de l'Armistice

Date non déterminée -
Halloween (Comité des Fêtes)

DÉCEMBRE

Date non déterminée -
Arbre de Noël (RPI Buléon-Lantillac)

